

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 3 JUIN 2015

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR et Alfred RINCKEL, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mmes et M. Marie-José SCHALLER, adjointe au Maire donne procuration à Eric HUBERT, conseiller municipal, Fabrice FISCHER, conseiller municipal donne procuration à Christophe HECKMANN, conseiller municipal, Véronique PHILIPPS, conseillère municipale donne procuration à Michèle CECCHINI, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 28 mai 2015, envoyée par courrier aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS
2. PROJETS ET TRAVAUX
3. URBANISME
4. COMMUNICATION
5. RELAIS CULTUREL
6. PERSONNEL COMMUNAL
7. AFFAIRES FINANCIERES
8. DIVERS.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 mai 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christophe BUSCHE) approuve le compte rendu du conseil municipal du 6 mai 2015.

2. Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal

07.05.2015

- Assemblée générale de l'association de Charité de Soultz-sous-Forêts
- Rencontre avec un riverain de la rue de la Saline concernant un projet d'urbanisme

08.05.2015

- Cérémonie commémorative de la fin de la guerre 1939/1945 au monument aux morts et vin d'honneur au relais culturel la Saline
- Fête du Sport au parc du Bruehl organisée par l'OMACSL : un peu moins de participants en raison des congés scolaires, mais un déroulement à la satisfaction générale

12.05.2015

- le bureau de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt a visité les installations de la société Sébastien Loeb Racing Team à Soultz-sous-Forêts, vu que la communauté de communes a la

compétence développement économique. Il est également prévu d'organiser une visite de l'entreprise par le conseil municipal

13.05.2015

- Assemblée générale de l'association Animation du Soultzerband

15.05.2015

- Réunion de chantier de la synagogue aux ateliers Chanzy-Pardoux à Illkirch

16.05.2015

- Course de solidarité des enfants des écoles maternelle et élémentaire de Soultz-sous-Forêts au terrain de football : les écoliers ont "mis leurs baskets pour battre la maladie". C'est maintenant une tradition. Chaque année, les écoles de Soultz-sous-Forêts se mobilisent sous la bannière de l'association ELA pour aider et soutenir les familles concernées par une leucodystrophie. Et ceci lors de deux temps forts : un premier temps fort lors de la "Dictée d'ELA", un deuxième temps fort lors de la "course ELA"
- jumelage à Hatten

17.05.2015

- 1^{er} marché aux puces organisé par le SKTAN au parc du Bruehl
- 40^{ème} anniversaire de la piscine de Betschdorf
- A l'initiative de l'association ASSALINE et à l'occasion de l'année du 70^e anniversaire de la fin de la guerre et de la libération, des comédiens locaux, ceux du théâtre Saint Nicolas et ceux de la troupe des Saltimbanques de l'Outre-Forêt ont joué la pièce écrite par Germain Muller « Enfin redde m'r nimm devun » à La Saline devant une salle occupée jusqu'à la dernière place

18.05.2015

- Organisation d'un centre aéré de Soultz-sous-Forêts au mois de juillet, et en août les activités sont regroupées sur Betschdorf ; un transport en commun est organisé pour rejoindre Betschdorf

19.05.2015

- La SNCF rencontre les usagers de la gare de Soultz-sous-Forêts
- Assemblée générale de l'association Réussir à la salle communale de ROTT

20.05.2015

- Réunion du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt : à l'ordre du jour un point sur la zone d'activités intercommunale et l'infrastructure commerciale du territoire, le renouvellement du bail de la société Pellets Ease dans l'hôtel d'entreprises, l'approbation des arrêtés comptables de l'exercice 2014 du relais d'assistants maternels et de la halte-garderie, l'approbation des statuts de l'Agence territoriale d'ingénierie publique et une demande de subvention pour la restauration d'un calvaire à Oberroedern.

21.05.2015

- Réunion du comité de pilotage des activités culturelles – point à l'ordre du jour
- Réunion de la commission de sélection des offres pour l'équipement des vestiaires et de l'espace convivial du complexe sportif – point à l'ordre du jour

23.05.2015

- Inauguration de l'aire de jeux de Merkwiller-Pechelbronn

24.05.2015

- Festivités de Pentecôte à Wissembourg

- Championnat National de tennis de table FSCF (Fédération sportive et culturelle de France) à Betschdorf

26.05.2015

- Pose de l'échafaudage à la synagogue
- réunion du comité de pilotage du Jardin de la Saline – point à l'ordre du jour

27.05.2015

- réunion de chantier à la synagogue

28.05.2015

- réunion éco-quartier - point à l'ordre du jour
- atelier de mise en œuvre du SCOTAN « Habitat et densité, le couple impossible ? » au Caire à Haguenau
- réunion d'information générale des Maires du Bas-Rhin organisée par l'Association des Maires du Bas-Rhin à l'IUT de Haguenau

29.05.2015

- Remise du permis piétons aux élèves de CE2 et CM1 de l'école élémentaire : sur 85 élèves 21 n'ont pas réussi
- Assemblée générale de l'association des œuvres scolaires à la salle des fêtes de Seltz
- Réunion du bureau de la communauté de communes de l'Outre-Forêt concernant les festivités de Noël 2015 « Noël en Outre-Forêt »
- Assemblée générale de l'Amicale des Maires de l'ex- canton de Sultz-sous-Forêts

30.05.2015

- Remise des récompenses du district du judo de l'Outre-Forêt au complexe sportif
- Soirée tartes flambées organisée par les Jeunes Sapeurs-Pompiers du Sultzerland au centre de secours de Sultz-sous-Forêts

31.05.2015

- Finale régionale critérium VTT et concours régional Education Routière organisés par l'Amicale cyclo de Sultz-sous-Forêts

01.06.2015

- Signature de l'acte de cession de la propriété Fischer
- Rencontre avec une riveraine de la rue des Barons de Fleckenstein concernant la mise en place de la terrasse du restaurant « Au Soleil »
- Rencontre avec Jacky GROSS concernant les circulations douces et notamment l'aménagement de la rue de Seltz

01.06.2015

- Rencontre de l'exécutif de la communauté de communes avec le Président de l'Association Adirem & Adac, qui dans le cadre de son positionnement en tant qu'acteur majeur dans le marché de l'électro-mobilité, souhaite référencer des infrastructures de charge pour les véhicules électriques et hybrides en adéquation avec l'offre de services que l'association et ses partenaires proposent aux villes de demain. Pour pouvoir bénéficier d'une subvention la commune doit déposer sa candidature avant la fin de l'année.

Le conseil municipal approuve le principe d'un tel aménagement et décide de l'intégrer dans le projet du jardin de la Saline. Il demande également qu'une borne de paiement soit prévue dans le dispositif.

03.06.2015

- Réunion de la commission de sélection des offres

REFORME TERRITORIALE

Le Maire intervient sur la réforme territoriale et notamment sur la loi NOTRe qui pourrait imposer aux intercommunalités le seuil de 20 000 habitants.

Or aucune des quatre communautés de communes de notre secteur n'atteint ce seuil de population :

- CDC du Pays de Wissembourg : 17 025 habitants
- CDC de l'Outre-Forêt : 16 060 habitants
- CDC de Sauer-Pechelbronn : 18 230 habitants
- CDC de la Plaine du Rhin : 18 280 habitants.

Il rappelle qu'un précédent volet de la réforme territoriale avait abouti à des fusions d'intercommunalités, notamment au niveau de l'ex-Soultzerland et de l'ex-Hattgau qui ont fusionné pour donner naissance à la communauté de communes de l'Outre-Forêt.

Alors qu'en première lecture de la loi NOTRe les députés avaient accepté d'accorder un répit aux communautés de communes ayant déjà fusionné, la Ministre conseille fortement de ne pas attendre pour se rapprocher et recommande de fusionner à nouveau au plus vite.

Concernant le risque d'éclatement des communautés de communes actuelles, Le Maire estime que cette hypothèse n'est pas dans l'état d'esprit de l'Etat. Pour éviter un mariage forcé, les élus discutent déjà du meilleur rapprochement possible.

Trois possibilités s'offrent à la communauté de communes de l'Outre-Forêt :

1. Se rapprocher de la CDC du Pays de Wissembourg
2. Intégrer en plus la CDC de la Plaine du Rhin, ce qui permettrait de créer un poids en Alsace du Nord
3. Se rapprocher de Haguenau, CDC de plus de 50 000 habitants et qui se tournerait vers une communauté d'agglomération.

Trois arguments sont à prendre en compte dans le cadre d'un regroupement :

1. La gouvernance
2. La fiscalité
3. Les compétences.

En cas de création d'une grande communauté de communes, le conseil communautaire serait très imposant et l'intercommunalité deviendrait difficilement gouvernable.

Le Maire évoque également la possibilité de créer des communes nouvelles : plusieurs communes peuvent se rassembler, avec un conseil municipal unique. Les communes actuelles deviendraient des communes déléguées et la nouvelle entité aurait un nouveau nom. Les communes nouvelles créées avant le 31 décembre 2015 ne seraient pas concernées par la baisse des dotations de l'Etat en 2016 et 2017. Dans le cadre d'une commune nouvelle, le conseil municipal ne peut pas excéder 69 membres quels que soit la taille et le nombre des anciennes communes composant la commune nouvelle.

Il informe le conseil municipal que des discussions sont menées actuellement avec des Maires des localités environnantes pour étudier la question.

POINT 2 : PROJETS ET TRAVAUX

1. Synagogue

• Reprise des couvertures octogonales

Madame BASSO, maître d'œuvre s'était rendu sur place avec les responsables de l'entreprise CHANZY PARDOUX le 13 janvier 2015 pour examiner les toitures des tourelles à l'aide d'une nacelle. Dans le compte rendu qu'elle a rédigé après cette intervention, elle spécifiait que la toiture zinc se trouvant au niveau du passage du plan carré au plan octogonal est en mauvais état de conservation et n'assure plus l'étanchéité soit dès à présent sur certaines zones, soit dans un avenir très proche dans d'autres zones. L'entreprise Chanzy-Pardoux a proposé de démonter ce zinc lorsque l'échafaudage sera en place, pour constater l'état de conservation du voligeage et de la charpente.

Lors de la réunion de chantier sur place le 27 mai 2015, le constat du mauvais état des toitures en zinc existantes présentes sous les futurs bulbes a été confirmé. La maîtrise d'œuvre a demandé un devis à l'entreprise CHANZY PARDOUX, titulaire des lots 02 – Charpente bois et 03 – Couverture zinguerie pour la reprise des couvertures octogonales dégradées sous les abat-sons et du voligeage existant et la fixation des tuiles de rives de la toiture principale qui n'ont pas été fixées correctement lors de la pose. Le devis s'élève à 15 610 € HT.

• Couverture des bulbes

L'entreprise CHANZY-PARDOUX a également fait parvenir le devis sollicité par le conseil municipal pour la couverture des bulbes en ardoises d'un montant de 33 426,30 € HT, somme à laquelle il faut déduire la couverture en zinc d'un montant de 14 967,00 €, soit une plus-value de 18 459,30 € HT.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer :

1. sur la reprise des couvertures octogonales sous les abat-sons pour un montant de 15 610 € HT.
2. sur la couverture des bulbes dont la plus-value pour la couverture en ardoises représente 18 459,30 € HT.

Le conseil municipal :

- à l'unanimité, décide la reprise des couvertures octogonales sous les abat-sons pour un montant de 15 610 € HT. Il autorise le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise CHANZY PARDOUX / Illkirch titulaire du lot 03 – Couverture Zinguerie. Cet avenant représente une augmentation de 65,33 % par rapport au marché initial
- décide de ne pas faire effectuer la couverture des bulbes en ardoises, à l'unanimité moins deux voix pour la couverture en ardoises (Marie-José SCHALLER et Eric HUBERT) et une abstention (Céline GEFFROY).

2. Complexe sportif : équipement des vestiaires et de l'espace convivial

Le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de la réunion du 6 mai 2015, a délégué la décision définitive d'attribution des lots pour l'équipement des vestiaires et de l'espace convivial à la commission de sélection des offres, après analyse approfondie des offres.

Les membres de la commission de sélection des offres se sont réunis le 21 mai 2015 pour analyser les différentes offres. Sur les trois lots mis en concurrence, seul le **lot E2 – équipement de l'espace convivial** a été attribué à l'entreprise ROHMER / Durrenbach pour un montant de 17 436 € HT (20 923,20 € TTC).

Le conseil municipal valide cette attribution et autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

Des consultations complémentaires ont été décidées pour les lots E1 – équipement des vestiaires et E3 – mobilier de l'espace convivial.

• Lot E1 – Equipement des vestiaires

Compte tenu du coût de l'opération ressortant de la consultation initiale, une consultation complémentaire a été demandée selon les principes suivants :

1. Seules les entreprises ayant fait parvenir une offre détaillée et complète sont consultées
2. Les bancs des vestiaires ne seront pas dotés de porte-bagages, mais disposeront d'un dossier avec au moins une lame en bois
3. Le fournisseur doit indiquer avec précision le mode de fixation des bancs vestiaires compte tenu de la présence du chauffage au sol et de murs recouverts de Placoplatre
4. Les vestiaires arbitres seront équipés d'une armoire deux portes, d'une table et de deux chaises
5. Le métré exact des bancs de vestiaires sera déterminé au moment de la commande, sur place, avec le fournisseur retenu.

Deux entreprises ont été sollicitées, ROHMER / Durrenbach et TERTIA / Entzheim

Suite à l'analyse des offres, la commission de sélection des offres propose d'attribuer le marché à l'entreprise TERTIA Solutions / Entzheim pour un montant maximum de 16 838,90 € HT, le métré exact des bancs de vestiaires n'étant déterminé qu'au moment de la commande et sera communiqué lors de la prochaine réunion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la Société TERTIA Solutions / Entzheim pour l'équipement des vestiaires du complexe sportif pour un montant maximum de 16 838,90 € HT, le prix définitif sera déterminé après le métré exact des bancs de vestiaires. Il autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

- **Lot E3 – mobilier de l'espace convivial**

Compte tenu de la diversité des propositions, une consultation complémentaire a été demandée prenant en compte les éléments suivants :

1. Chaises et tabourets avec coque multiplis en hêtre naturel, piétement époxy coloris inox, pour une cohérence étroite entre chaises et tables
2. Tables et mange-debout avec plateau 24 mm, dessus en stratifié et chant permettant une bonne résistance dans un environnement « animé », possibilité de choix de coloris pour le dessus et les piétements afin de donner la touche de couleur à l'espace, tout en assurant une cohérence entre tables et mange-debout
3. Evaluer une variante avec tables pliantes.

Cinq entreprises ont été sollicitées : ROHMER / Durrenbach, TERTIA / Entzheim, A.A.E. / Schweighouse, AGENCO / Strasbourg et MAGNE SOUVIGNET / Bonson.

Le Maire propose au conseil municipal de retenir la Société MAGNE SOUVIGNET et laisse le choix entre tables pliantes et tables fixes.

Le conseil municipal :

- à l'unanimité moins 5 abstentions (Lucienne HAAS, Marie-José SCHALLER, Fabien ACKER, Céline GEFFROY et Eric HUBERT) décide d'attribuer le lot E3 – mobilier de l'espace convivial à la Société MAGNE SOUVIGNET / Bonson pour un montant de 3 379,80 € HT et autorise le Maire à signer le marché à intervenir
- à l'unanimité moins 7 voix pour des tables pliantes (Alfred RINCKEL, Fabrice FISCHER, Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, José POZUELO, Christian KLIPFEL et Jean-Michel STEPHAN) et 3 abstentions (Marie-José SCHALLER, Eric HUBERT et Cathy WAGNER) décide l'acquisition de tables fixes.

L'évaluation des travaux, en deux variantes :

Version 1 : trottoirs en béton balayé, 85 places de stationnement en pavage à joints enherbés et 50 places de stationnement en enrobés

Version 2 : trottoirs en enrobés et 135 places de stationnement en enrobés

PHASES DES TRAVAUX	VERSION 1 (HT)	VERSION 2 (HT)
Espace Saline	316 400 €	287 300 €
Espace Saline - Parking	567 400 €	483 800 €
Accès à la rue de la Gare	173 700 €	156 700 €
Liaison espace Saline	183 000 €	183 000 €
ESTIMATION DES TRAVAUX	1 240 500 €	1 110 800 €

Le Maire communique le plan d'action pour la levée de la zone de servitude de projet et l'aménagement du Jardin de La Saline :

- Validation / ajustement du schéma d'aménagement par la Société MATCH (juin 2015)
- Déclinaison du schéma de principe pour la modification du PLU (levée de la zone de servitude de projet)
- Validation du schéma de principe et du schéma opérationnel par le conseil communautaire (réunion du 15 juillet 2015)
- Procédure de modification du PLU qui devrait déboucher début 2016
- Constitution du dossier de subventions
- Réalisation de la 1^{ère} tranche des travaux en 2016.

Le conseil municipal approuve cette programmation.

4. Foyer protestant

Le Maire rappelle au conseil municipal que la paroisse protestante va faire effectuer des travaux au foyer protestant et notamment l'accès handicapés. Pour permettre la mise en place d'une rampe, il faudrait empiéter sur le domaine public. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise en place d'une rampe d'accès handicapés sur le domaine public pour permettre l'accès au foyer protestant. Il souhaite également revoir l'aménagement global de la place autour de l'église protestante.

POINT 3 : URBANISME

1. Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- Appartement avec garage et parking cadastré section 10 n° 99/12 lieudit « rue Louis-Philippe Kamm »
- Immeuble cadastré section 37 n° 520/211 lieudit « 3 rue Félix Dournay » d'une contenance de 33,12 ares

2. Eco quartier du Salzbaechel

Lors de la réunion sur l'éco-quartier, la maîtrise d'œuvre (URBITAT) a fait différentes propositions d'aménagement. Deux scénarios ont été plus particulièrement pris en compte :

- **Scénario 1 – conforme au dossier d'origine**



POINTS FORTS
Recul vis-à-vis du voisinage
Espace partagé, verger
Vues sur le grand paysage favorisées
Bonne orientation Est-Ouest des bâtiments
Bouclage de la voirie

POINTS FAIBLES
Voirie et imperméabilisation importante
Entretien des espaces verts publics
Aménagement peu rentable
Surface cessible : 17,7 ares
Surface non cessible : 13,3 ares

Le prix de vente est estimé à plus de 21 000 € TTC l'are si la collectivité ne prend pas en charge une partie des espaces communs

- **Scénario 4 – un quartier dans le verger**



POINTS FORTS
Circulation piétonne favorisée
Voirie imperméable réduite
Espace vert de qualité, maillé avec les cheminements piétons existants
Bonne orientation Sud des bâtiments
Aménagement rentable Surface cessible : 24,8 ares Surface non cessible : 5,8 ares

POINTS FAIBLES
Stationnement mutualisé partiel
Bâtiments proches du voisinage
Gestion des espaces verts

**Le prix de vente est estimé à environ
11 000 € TTC l'are**

Le Maire propose au conseil municipal le plan d'action suivant pour l'éco-quartier du Salzbaechel :

1. Elaboration d'un scénario de synthèse à partir du scénario 4 avec la situation du collectif inversée et les maisons en bandes plutôt organisées selon le scénario 1
2. Réunion du comité de pilotage le jeudi 25 juin 2015 à 18 heures à la mairie
3. Réunion publique avec les riverains et le groupe de travail le mardi 7 juillet 2015 à 20 heures
4. Deuxième réunion publique avec les futurs constructeurs et propriétaires sur les prescriptions environnementales en septembre 2015.

Le conseil municipal approuve ce plan d'action.

3. Destination de l'ex-propriété DAngler (quartier solidaire)

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'acquisition de la propriété anciennement Dangler située 12, rue de la Bergerie est portée par l'Etablissement Public Foncier pour le compte de la commune. L'association REUSSIR intéressée par cet ensemble immobilier souhaiterait y créer un pied à terre pour y accueillir une équipe d'insertion. Suite à cette manifestation d'intérêt le conseil municipal a opté pour la création complémentaire d'une épicerie sociale et de faire de cette propriété un quartier solidaire. Ces options ont été inscrites dans le contrat de territoire signé avec le Conseil Départemental.

Entretemps les Restaurants du Cœur ont émis le souhait de s'implanter également dans la commune. Cette implantation constitue une alternative par rapport à l'épicerie sociale.

Une réunion sera organisée prochainement avec les différents acteurs et les membres du CCAS pour examiner l'orientation définitive en matière d'aide aux familles en difficulté.

Par ailleurs la propriété voisine de l'ancienne propriété Dangler située au 10 rue de la Bergerie est en vente, et un acteur immobilier serait intéressé par l'achat des deux propriétés (n° 10 et 12).

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette affaire, et notamment s'il pouvait engager des discussions avec le promoteur intéressé, sans préjuger, pour le moment, de la destination finale de l'ancienne propriété Dangler

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mener des discussions avec l'acteur immobilier.

POINT 4 : COMMUNICATION

1. Choix de l'imprimeur pour le bulletin municipal

La commune a lancé une consultation auprès des imprimeurs pour la conception, la réalisation et l'impression du bulletin municipal pour l'année 2015, juillet et décembre.

La consultation portait sur les prestations suivantes, regroupées en lot unique :

RUBRIQUE 1 : CONCEPTION ET REALISATION DU BULLETIN MUNICIPAL

RUBRIQUE 2 : IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL

La proposition tarifaire était basée sur un tirage de 1700 exemplaires d'un bulletin de 24 pages et 32 pages, avec respect de la charte graphique ACTU'S.

C'est l'imprimerie MODERN GRAPHIC de Soufflenheim qui a fait parvenir la meilleure offre :

PRESTATIONS	BROCHURES 24 PAGES	BROCHURES 32 PAGES
Création du document	690 € HT	900 € HT
Impression du document	1 380 € HT	1 710 € HT
Option 8 pages supplémentaires	330 € HT	330 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'imprimerie MODERN GRAPHIC / Soufflenheim pour la conception, réalisation et impression du bulletin municipal 2015.

2. Evolution du site Internet

La société HDR a fait parvenir un devis permettant l'évolution du site internet selon deux dimensions :

1. Refonte de la charte graphique du site pour être compatible avec la charte graphique des autres moyens de communication de la commune pour un montant de 2 065 € HT
2. Refonte complète et intégration en RWD du site Internet pour un montant de 4 900 € HT.

Le Maire propose au conseil la refonte complète du site, incluant la nouvelle charte graphique.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Céline GEFFROY par rapport à HDR et qui souhaite un appel d'offres), décide la refonte complète et intégration en RWD du site Internet de la Ville par la Société HDR pour un montant de 4 900 € HT (5 880 € TTC).

POINT 5 : RELAIS CULTUREL LA SALINE

1. Saison culturelle 2015/2016 : tarifs billetterie et locations

Le Maire informe le conseil municipal, qu'en raison du processus de convergence entre le relais culturel La Saline et La Nef de Wissembourg, il y a lieu de revoir les tarifs et les bénéficiaires de ces différents tarifs. Il propose donc une harmonisation entre les deux relais qui se traduit comme suit :

Catégories de bénéficiaires restructurées :

- **Tarif réduit** : abonnés SDN, groupe à partir de 10 personnes, CE partenaires, IRCOS/CEZAM, Sentiers du théâtre, MGEN
- **Tarif Vitaculture** (sans changement) : 15 à 28 ans titulaires de la carte
- **Tarif autre** : enfants de moins de 15 ans, Rmistes, handicapés, demandeurs d'emploi

Tarifs de la billetterie et de locations :

SPECTACLES – CONFERENCES - CINEMA	2015/2016
Spectacles tout public	
Tarif plein	14 €
Tarif réduit	12 €
Tarif Vitaculture	5,50 €
Tarif autre	5,50 €
Spectacles scolaires maternelles/élémentaires	
Tarif plein / réduit / Vitaculture	5,50 €
Tarif scolaire	4,50 €
Tarif scolaire avec transport	6,50 €
Spectacles scolaires collèges et lycées	
Tarif plein / réduit / Vitaculture	5,50 €
Tarif scolaire	5,50 €
Tarif scolaire avec transport	7,50 €
Connaissance du Monde	
Tarif plein	7,50 €
Tarif réduit	6,50 €
Tarif autre	4,50 €
Cinéma	
Tarif plein	5 €
Tarif Vitaculture	4 €
Tarif autre	3 €

ABONNEMENTS	2015/2016
Connaissance du Monde (4 conférences)	

Tarif plein	26 €
Tarif réduit	22 €
Spectacles	
Tarif plein à partir de 3 spectacles	11 €/spectacle

REVUE DE LA CHOUCROUTERIE	2015/2016
Tarif plein	23 €
Tarif réduit et abonnés	21 €
Tarif Vitaculture	5,50 €
Tarif autre	5,50 €

CIRQUE PLUME : représentation à Illkirch avec tarif unique à 30 €

LOCATIONS	2015/2016
Ciné-club de Wissembourg	
- Ciné regards	220 €/séance
- Ecole et cinéma	140 €/demi-journée

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) approuve les catégories de bénéficiaires restructurées et les tarifs de billetterie et de locations pour la saison culturelle 2015/2016.

POINT 6 : PERSONNEL COMMUNAL

1. Personnel technique : heures supplémentaires de dimanches et jours fériés

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de 4 heures supplémentaires de dimanches et jours fériés à MM. Christian BILLMANN et Eric KREISS pour leur intervention lors de la cérémonie commémorative du 8 mai 2015.

2. Ecole municipale de musique : avenant au contrat d'assistant d'enseignement artistique

Mme Catherine KRIEGER enseigne le piano et la chorale pour adultes à l'école municipale de musique depuis le 1^{er} octobre 2014. Pour les cours de chorale pour adultes, l'intéressée était rémunérée pour 1 heure alors qu'elle en effectue 1 h 30 depuis le 1^{er} octobre 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'établissement d'un avenant au contrat de travail de Catherine KRIEGER, assistant d'enseignement artistique comme suit :

- **Piano / chorale adultes :**
 - 5 h 15 mn (5,25/20^e) du 1^{er} octobre 2014 au 31 décembre 2014
 - 4 h 55 mn (4,91/20^e) à compter du 1^{er} janvier 2015.

POINT 7 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Subventions exceptionnelles

• Organisation de la finale régionale du Critérium VTT et concours régional d'Education Routière

L'Amicale Cyclo de Soultz-sous-Forêts a organisé la finale régionale du Critérium VTT et le concours régional d'Education Routière à Soultz-sous-Forêts le dimanche 31 mai 2015. Le Président a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du vin d'honneur.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Amicale cyclo de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation du vin d'honneur lors de la manifestation du 321 mai 2015.

- **25^{ème} anniversaire des courses populaires de Soultz-sous-Forêts**

Le Maire rappelle au conseil municipal la décision, prise lors du vote des subventions aux associations, qui stipule que chaque association peut solliciter la commune pour une subvention exceptionnelle à l'occasion d'une manifestation de grande envergure.

L'OMACSL organise, le 13 juin 2015, les 25^{èmes} courses de Soultz-sous-Forêts. Pour fêter dignement cet anniversaire, l'association organisera, en plus du feu de la St Jean, un lancement pyrotechnique du bucher pour un montant de 600 €.

Il propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à l'OMACSL pour fêter dignement cet anniversaire et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Michel STEPHAN) approuve cette proposition et attribue une subvention exceptionnelle de 600 € à l'OMACSL.

- **Cérémonies organisées par la Ville**

Le Judo club de Soultz-sous-Forêts et le club de théâtre « D'Salzbuhn Theater » ont participé aux vins d'honneur lors de manifestations organisées par la Ville : 70^e anniversaire de la libération (19 mars 2015) et commémoration de la fin de la guerre 1939/1945 (8 mai 2015).

Conformément à la décision prise par le conseil municipal lors du vote des subventions aux associations, le conseil municipal, sur proposition du Maire, vote

- une subvention exceptionnelle de 100 € au Judo club de Soultz-sous-Forêts pour la participation de ses membres lors du vin d'honneur du 19 mars 2015 (à l'unanimité)
- une subvention exceptionnelle de 100 € au club de théâtre « D'Salzbuhn Theater » pour la participation de ses membres lors du vin d'honneur du 8 mai 2015 (à l'unanimité moins une abstention Véronique PHILIPPS).

- **Hohwiller « Carrefour des Arts »**

L'Association Arts et Peinture de Soultz-sous-Forêts, organise les 27 et 28 juin 2015, la 6^{ème} édition du Carrefour des Arts à Hohwiller. Le Président a sollicité la commune pour une aide financière. Le budget prévisionnel s'élève à environ 4 000 €, dont 600 € pour le vernissage.

Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 €, représentant 50 % du coût du vernissage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association « Arts et Peinture » de Soultz-sous-Forêts pour le vernissage de la manifestation « Hohwiller Carrefour des Arts » des 27 et 28 juin 2015.

- **Association ELA**

L'Association ELA (association européenne contre les Leucodystrophies), parrainée par Zinédine ZIDANE, lutte contre les maladies génétiques dégénératives qui détruisent la myéline (gaine des nerfs) du système nerveux central. Depuis sa création l'association a financé 462 programmes de recherche pour un total de 36,8 millions d'euros.

Pour cela, ELA a créé, il y a plus de 21 ans, l'opération METS TES BASKETS ET BATS LA MALADIE. Grâce au soutien du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, cette

opération citoyenne est proposée à l'ensemble des écoles et les écoles primaires de Soultz-sous-Forêts y participent régulièrement. Le bilan de l'année 2014 est particulièrement encourageant avec plus de 400 000 jeunes participants.

L'association sollicite auprès de la commune une aide financière d'un montant de 300 € pour participer au financement de cette opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Association ELA.

2. Subvention de fonctionnement harmonie municipale

L'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts travaille en étroite collaboration avec l'harmonie de Wissembourg depuis 3 ans. Les répétitions ont lieu toutes les semaines, ce qui correspond à trois répétitions par mois à Wissembourg et une répétition par mois à Soultz-sous-Forêts. Freddy KREISS a été remplacé par Jean-Yves BENDER qui dirige donc maintenant ces deux harmonies. Les charges sont réparties entre les deux harmonies à raison de 75 % pour Wissembourg et 25 % pour Soultz-sous-Forêts.

Comme l'harmonie Concordia n'a plus de rentrée d'argent et pour lui permettre de subsister, elle sollicite une subvention de fonctionnement. Le Maire propose de lui accorder une subvention de fonctionnement annuelle de 3 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Christian KLIPFEL) accorde une subvention de fonctionnement de 3 500 € à l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts pour la période d'octobre 2014 à juillet 2015.

3. Restructuration des sociétés HSA et HFA – garantie d'emprunt

La commune a accordé à la Société HSA (Habitat des Salariés d'Alsace), société anonyme d'HLM, sa garantie pour l'emprunt nécessaire à la construction de logements d'urgence rue Schindelbach à Soultz-sous-Forêts. Cet emprunt a été contracté en 1997 pour une durée de 25 ans auprès de la CDC avec un taux d'intérêt basé sur le taux du livret A avec marge de 0,80 %, ce qui représente actuellement 1,80 %. La commune a accordé sa garantie à cet emprunt à hauteur de 50 % et le capital restant dû au 30/04/2015 s'élève à 16 159,60 €.

Une opération de restructuration des deux sociétés d'HLM HFA (Habitat Familial d'Alsace) et HSA (Habitat des Salariés d'Alsace) est envisagée au moyen de la fusion par voie d'absorption de la seconde par la première. Cette opération sera réalisée d'ici le 30 juin 2015. HFA viendra donc purement et simplement aux droits HSA et reprendra à cet égard l'ensemble de ses actifs et de son passif.

Cette opération aura donc pour effet de voir substituer la société HFA dans tous les droits et obligations de la société HSA, et notamment dans le bénéfice des garanties que la commune a bien voulu initialement octroyer à la société HSA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette restructuration et octroie à la société HFA le bénéfice des garanties accordées initialement à la société HSA.

4. Autres

• Jeu parc du Bruehl

La Société SATD, chargée de la maintenance de l'ensemble des jeux de la commune a fait parvenir un devis pour le remplacement du corps du jeu sur ressort cheval double du parc du Bruehl, d'un montant de 1 155 € HT. Le devis pour la réparation étant supérieur au prix d'un jeu neuf et vu que le jeu n'était plus sécurisé, le Maire a décidé de le faire démonter.

Pour son remplacement, le choix a été porté sur un nouveau jeu « Etoile de mer sur ressort » à 4 places pour un montant de 650 € HT. Ce devis ne comprend pas la pose qui sera réalisée par les employés des services techniques.

- **Loyer du parking rue du Frohnacker**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a loué 10 emplacements de stationnement dans le parking situé 8, rue du Frohnacker et appartenant à la SCI CLARA, représentée par M. Gilbert MESSEMER. Le loyer annuel s'élève à 2 400 €, TVA non comprise. Or il s'avère que la location de parkings, de boxes et de places de stationnement peut être soumise à la TVA puisqu'elle est assimilée à une prestation de services au taux de 20 % depuis 2014. Tous les types de parkings sont concernés (fermés, souterrains, en surface, etc.).

La location peut être exonérée de TVA si elle est liée à la location d'un logement situé dans le même immeuble, ou encore quand les recettes totales du propriétaire ne dépassent pas le montant pour bénéficier de la franchise en base de TVA, c'est-à-dire quand le loueur a opté pour le régime du micro-BIC.

La location n'étant pas concernée par cette exonération, le propriétaire a sollicité le paiement de la TVA à la date anniversaire du contrat, soit à compter du 1^{er} janvier 2015. A compter de cette date le montant du loyer annuel s'élève donc à 2 400 € + TVA 20 % (480 €) = 2 880 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement d'un loyer annuel de 2 880 € pour la location de 10 emplacements de stationnement dans le parking situé 8, rue du Frohnacker, à compter du 1^{er} janvier 2015. Il autorise également le Maire à signer un avenant au contrat de location avec la SCI CLARA, représentée par M. Gilbert MESSEMER.

POINT 8 : DIVERS

1. Diverses informations et communications

- Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Deux évolutions majeures sont intervenues depuis le recensement de 2011 :
 - o depuis 2015 chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par internet
 - o pour accompagner ce changement, l'INSEE met à la disposition de la commune une application informatique spécifique qui simplifie les tâches de gestion de la collecte en mairie et permet un meilleur suivi de l'enquête de recensement.

Pour mener à bien ce recensement, il faut nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la durée du recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples. A titre indicatif, la charge de travail d'un coordonnateur communal peut être estimée à une vingtaine de journées, ce qui signifie :

- formation sur une journée courant octobre-novembre
- préparation de l'enquête entre début novembre et le démarrage de la collecte : 8 jours
- réalisation de l'enquête de recensement du 21 janvier au 20 février 2015 : 11 jours.

Les élus intéressés sont priés de prendre contact auprès de la direction générale des services.

- Le logement F4 du centre de secours est vacant à compter du 1^{er} août 2015.

2. Prochaines réunions et manifestations

- Samedi 13 juin 2015 : 25^e courses populaires de Soultz-sous-Forêts organisées par l'OMACSL
- Dimanche 21 juin 2015 : fête de la Musique
- Samedi 27 et dimanche 28 juin 2015 : 6^{ème} édition du Carrefour des Arts à Hohwiller. L'ensemble du conseil municipal est invité à l'inauguration le dimanche 28 juin 2015 à 11 heures place de la Mairie à Hohwiller
- Mercredi 1^{er} juillet 2015 à 20 h 15 : réunion du conseil municipal